

Animations commerciales et artisanales de fin d'année - Subventions aux associations

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Ville de Besançon, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon et l'Union des Commerçants de Besançon travaillent conjointement à construire un programme de Noël qui associe qualité des animations proposées au commerce de centre-ville.

Ce programme, pour le centre-ville, proposera au chaland, à l'occasion du mois de décembre, une déambulation dans l'ensemble du centre-ville qui mettra en fête les places principales dans des ambiances chaque fois nouvelles, avec en fil rouge les commerces sédentaires associés à cette démarche.

Dans le cadre de l'action menée sur Battant et pour la première fois, un programme spécifique complémentaire des actions prévues au coeur de ville a été préparé par l'Union des Commerçants et ses adhérents présents sur le quartier. Il prévoit une action de décoration lumineuse particulière de la place Jouffroy pour rendre le quartier plus attractif depuis le Pont Battant, une opération de mise en lumière de la Fontaine Bacchus en cohérence avec le plan d'illuminations de la ville, un projet d'envergure à base de décoration naturelle tout au long de la rue Battant avec la pose de plus de 100 sapins et l'organisation d'un concert solidaire à vocation caritative dans l'Eglise de la Madeleine.

Complété par l'opération de décoration lumineuse des façades commerciales conduite par l'Union des Commerçants sur l'ensemble des commerces du centre-ville y compris Battant, ce programme doit permettre d'inscrire le quartier comme un site de visite incontournable pour les visiteurs de Besançon au moment des fêtes.

Dans le même esprit, l'Office du Commerce et de l'Artisanat a réfléchi aux moyens de mieux intégrer Battant au schéma de déambulation de Noël et a décidé à ce titre de faire l'expérience d'une animation sur le pont Battant lui-même. A l'occasion de la nocturne commerciale du vendredi 17 décembre, du samedi 18 et du dimanche 19 décembre (date d'ouverture massive du centre-ville) et pour la première fois, 3 jours exceptionnels de brocante seront organisés sous petits chapiteaux sur le pont. Cette animation constituera un lien très fort entre centre-ville et Battant.

En parallèle du programme de Noël, il est important de veiller au développement de l'attractivité de nos quartiers commerciaux. Pour cette raison, des animations se dérouleront aux Chaprais, à Cassin et à Ile de France, animations que le Conseil Municipal a décidé de soutenir par ailleurs et l'Association des Commerçants de Saint-Claude a souhaité s'associer au programme en développant une animation durant tout le mois de décembre. S'appuyant sur une entreprise locale installée à Serre-les-Sapins, les commerçants de la rue de Vesoul proposeront à leurs visiteurs des vitrines de Noël animées par des automates.

Il est proposé que la Ville de Besançon soutienne ces trois associations à hauteur de 3 500 € pour l'Office du Commerce et de l'Artisanat pour sa mission de coordination et la location des chapiteaux, 10 200 € à l'Union des Commerçants de Besançon pour son action sur Battant et 2 000 € à l'Association des Commerçants de Saint-Claude pour son projet d'automates.

En cas d'accord, la somme totale, soit 15 700 €, sera prélevée au chapitre 65.91/6574 CS 30200.

Propositions

Le Conseil Municipal de Besançon est invité à :

- autoriser M. le Maire à verser les subventions correspondantes aux associations susmentionnées, soit 3 500 € à l'OCAB, 10 200 € à l'UCB et 2 000 € à l'Association des Commerçants de Saint-Claude,

- signer tous les actes y afférents.

«M. Philippe GONON : Contrairement à ce que dit Lazhar HAKKAR, nous passons quand même de temps en temps dans le centre-ville où nous aimons nous balader et je voudrais dire tout le plaisir que j'ai à voir toutes ces animations de Noël cette année qui sont parfaitement réussies. Ce n'est pas parce que je fais partie de la commission qui en a décidé, bien entendu mais c'est vrai...

M. LE MAIRE : On va vous mettre dans toutes les commissions !

M. Philippe GONON : C'est la première année vraiment que je trouve cette ville parfaitement animée à cette période de l'année et c'est un vrai plaisir.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je sais même, puisque les personnes qui étaient à côté de vous me l'ont rapporté, que vous n'avez pas cessé de faire des compliments. Comme quoi, même dans la grande roue on n'est pas tranquille ! Je voudrais quand même profiter de cette occasion pour remercier Jacques MARIOT, les services du Développement Local, de la Communication, Jacqueline PANIER qui s'est beaucoup investie avec les Relations Publiques, j'en oublie certainement. Il y aura certainement quelque chose à revoir encore en matière de place, voir à élargir un peu le périmètre du marché de Noël, le chalet c'est une vraie réussite. Je joins donc mes modestes félicitations à celles de M. GONON. C'est vrai que sur la grande roue j'étais un peu hésitant mais tu as eu raison Jacques, c'est une réussite.

M. Jean ROSSELOT : Depuis à peu près dix ans que je siége dans cette assemblée, combien de fois, pendant des années, vous ai-je dit que les illuminations étaient pauvres, par rapport à des villes du Nord de la région, vraiment pauvres. Cette année, au bout de dix ans, un petit progrès a été réalisé dans les lumières qui sont placées dans les rues.

M. LE MAIRE : Vous êtes vraiment mauvais joueur !

M. Jean ROSSELOT : Non mais vous me connaissez, je suis dans ma logique.

M. LE MAIRE : Tout le monde est content, bravo à tous ceux qui y ont contribué».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. MARIOT et Mme PANIER n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.